

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18828 - 73ÈME ANNÉE

Un chantier capital de la NRL à l'arrêt faute de matériaux

Route en mer : marché à résilier



Tout le monde peut constater que le chantier de la digue de la route en mer entre La Possession et La Grande-Chaloupe est à l'arrêt. La responsabilité en incombe à l'attributaire qui est dans l'incapacité de faire livrer les matériaux indispensables à la poursuite du chantier. L'attributaire est donc défaillant. Dans ces conditions, pourquoi la Région ne décide-t-elle pas de résilier le marché aux torts de l'attributaire, puisque ce dernier est dans l'impossibilité de respecter son engagement ?

La chute de pierre survenue vendredi matin sur la route du littoral rappelle que le temps perdu s'accumule dans la concrétisation d'une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession. Le Protocole de Matignon, signé en janvier 2007 par la Région et le gouvernement, prévoyait la réalisation de deux infrastructures répondant à ce problème : un tram-train et une nouvelle route du littoral. Les deux chantiers étaient alors financés. Et il était écrit qu'en cas de dépassement du budget initial, la Région et l'État contribuaient proportionnellement à leur part initiale. Cela garantissait la solidarité de l'État dans la réparation d'une erreur à laquelle il avait contribué : la suppression du chemin de fer de La Réunion.

Si le Protocole de Matignon avait été respecté, le tram-train circulerait déjà depuis plusieurs années entre Saint-Paul et Sainte-Marie, tandis que la nouvelle route du littoral aurait dû être inaugurée cette année. Autrement dit, les problèmes de chutes de pierre étaient derrière nous. Mais la décision de remplacer ces deux projets par un seul en 2010 a tout remis en cause. Et depuis, le temps perdu s'accumule et le bout du tunnel s'éloigne de plus en plus pour le projet de route en mer à six voies. Et dans un chantier, le temps, c'est de l'argent.

1,1 milliard au lieu de 622 millions

Les dizaines de milliers d'usagers peuvent en effet constater qu'entre La Grande-Chaloupe et La Possession, la digue prévue se fait toujours attendre, le chantier est à l'arrêt. Cela fait pourtant plus de 4 ans que le marché a été attribué. Plusieurs questions se posent.

Tout d'abord, où en est l'ordre de service ? Habituellement pour ce type de travaux, l'ordre de service émanant de la collectivité est lancé dans les 6 mois. Cette procédure vise à protéger les intérêts du contribuable. Car cela signifie que le bénéficiaire du marché doit tenir le délai imparti, faute de quoi il devra payer des pénalités. Cette année, plusieurs personnalités ont affirmé que l'ordre de service de la digue n'était toujours pas sorti. Il est pourtant établi que dans le cas

le plus favorable, la digue ne pourrait être réalisée avant 2020. Or 2020 était la date butoir pour la livraison du chantier. Ce qui signifie que les délais ne seront pas tenus. Sans ordre de service, le bénéficiaire du marché ne sera pas pénalisé. De plus, il pourra répercuter sur les contribuables une hausse du coût du chantier, en raison de la révision annuelle de l'index du BTP. Ce qui veut dire que le prix initial de 1,6 milliard d'euros est d'ores et déjà dépassé avec la solution retenue.

Rappelons que pour financer ce projet, la Région a tout d'abord emprunté en décembre 2013 pour un total de 622 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations. 4 ans plus tard, la Région Réunion s'est endettée de 500 millions d'euros supplémentaires auprès de la Banque européenne d'investissement. Ce quasi-doublement n'anticipe-t-il pas un dérapage prévisible des coûts et donc de la part de la Région, en raison du retard pris par le chantier ?

Attributaire du marché défaillant

L'attribution du marché de 1,2 milliard d'euros a donné lieu à une confrontation entre des majors du BTP. Une offre prévoyait d'importer des matériaux du Moyen-Orient. Elle a été écartée au profit d'une autre qualifiée de mieux-disante, car se faisant fort de trouver les roches nécessaires sur place. Plus

de 4 ans après l'attribution du marché, les roches promises ne sont pas là. Tout est donc bloqué ce qui pénalise les contribuables qui paient la facture, et les usagers qui attendent toujours une solution au problème de sécurisation.

Il est évident que devant l'impossibilité de fournir les roches nécessaires à la construction de la digue, l'attributaire du marché est défaillant.

Dans ces conditions, pourquoi la Région ne décide-t-elle pas de résilier le marché aux torts de l'attributaire, puisque ce dernier est dans l'impossibilité de respecter son engagement ?

Cette solution a le mérite d'épargner le contribuable et de faire assumer leurs responsabilités à ceux qui se sont engagés à réaliser une route en mer sans avoir les matériaux pour la construire.

Elle permettra aussi de préserver les crédits pour qu'ils puissent effectivement être utilisés à la réalisation d'une solution rapide et définitive pour sécuriser la liaison entre Saint-Denis et La Possession.

M.M.

Conférence-débat de Témoignages

Centenaire de la Révolution de 1917 en Russie

De nombreux événements ont lieu, en ce mois d'octobre 2017, pour célébrer le centenaire de la Révolution de 1917 en Russie et son impact dans le monde.

Cent ans après, quelles leçons nous laissent l'avènement de ce régime politique inédit ?

“Témoignages” vous invite à en débattre, ce mardi 17 octobre 2017 à 17H à l'hôtel le Saint-Denis.

Edito

Ordonnance du 15 octobre 1960 : quand la lutte contre le terrorisme était utilisée contre la liberté d'opinion

C'était hier une date importante de l'histoire de La Réunion. En effet, le 15 octobre fait référence au 15 octobre 1960, date de publication d'une ordonnance signée par Michel Debré, alors Premier ministre. Ce texte instaurait des mesures d'exception à l'encontre des fonctionnaires en poste en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion. Dans un article publié le 15 octobre 1977, « Témoignages » revenait sur cette date :

« En 1960, le Parlement à très grande majorité réactionnaire (UNR) accorda au gouvernement les pleins pouvoirs pour légiférer par ordonnances dans le cadre de la lutte contre l'OAS, groupement fasciste dont les activités mettaient en péril l'Etat.

Par un véritable détournement de pouvoir, Michel Debré, alors Premier ministre, étendit le champ d'application de ces pleins pouvoirs contre l'opposition démocratique des « départements d'outre-mer ».

L'ordonnance-Debré était en effet promulguée le 15 octobre de la même année.

Aux termes de cette ordonnance, qui faisait de l'arbitraire un principe, sur « simple proposition du préfet », un fonctionnaire dont « le comportement » était jugé par ce représentant du pouvoir, « de nature à troubler l'ordre public », pouvait « être rappelé d'office en métropole » afin d'y recevoir de son ministère une autre affectation.

Et en août 1961, moins d'un an après sa promulgation, des quatre vieilles colonies françaises, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, des dizaines de fonctionnaires furent

mutés d'office et prirent pour la plupart le chemin de l'exil. »

Les victimes de cette ordonnance ont alors constamment lutté pour rentrer. Elles bénéficiaient de la solidarité des communistes en France, et dans leurs pays. Malgré les décisions judiciaires contre le pouvoir, il a fallu que les exilés mènent une grève de la faim en 1972, puis que le Parlement abroge en octobre 1972 à la quasi-unanimité « l'ordonnance Debré » pour que les fonctionnaires ne puissent plus être expulsés de La Réunion en raison de leurs opinions. Ce n'est qu'à partir de 1975 que furent réintégrés dans la fonction publique les communistes qui avaient démissionné de leur poste pour ne pas être expulsés.

Cet épisode dramatique de l'histoire de La Réunion compte encore bien des témoins parmi les victimes. Mais il n'est malheureusement pas à l'ordre du jour dans les programmes scolaires, et n'est pas non plus l'objet d'émissions de télévision. Il est pourtant révélateur de jusqu'où un pouvoir peut aller pour faire taire ses opposants, quitte à détourner l'application d'une mesure d'exception prise au nom de la lutte contre le terrorisme.

L'ordonnance du 15 octobre 1960 ramène également aux origines de la crise qui frappe La Réunion : combattre par tous les moyens les organisations qui s'opposent à la domination du système néo-colonial.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

19e Congrès du Parti Communiste Chinois -2-

Le Congrès d'un leader mondial

Au 19e Congrès, le PCC prépare le centenaire de sa création (1921), en approfondissant les conditions de son existence et les aléas de son développement. Au bilan de cette expérience unique, il inscrira dans la colonne positive les succès accomplis.



La salle du Congrès, dans le Palais du Peuple.

Sans hésiter, le tournant historique, politique et stratégique a eu lieu à Davos, au début de cette année. Cette ville de Suisse reçoit chaque année, le gratin de l'économie mondiale. Depuis 47 ans, les dirigeants politiques des pays riches affluent pour exposer leur points de vue. Souvent, pour raconter des futilités. C'était la première fois que le forum accueillait un président chinois qui a profité du vide laissé par les États-Unis pour délivrer un discours fondateur qui marque le leadership de la Chine. Ce qui a fait dire à France Info : « **A Davos, la Chine fait souffler le vent de l'histoire** ».

Hasard du calendrier, la rencontre mondiale de Davos a eu lieu le 17 janvier 2017 alors que le Président américain préparait son investiture le 20. Sans attendre son installation formelle, il avait déjà douché le monde économique avec ses propos sur le retour au protectionnisme résumés dans le slogan de campagne électoral "America first". Il veut ériger un mur à la frontière avec le Mexique pour contrer l'immigration. Il veut quitter le Traité de libre échange Asie-Pacifique. Il remet en cause les termes du Traité de Paris qui lui semble préjudiciable aux intérêts de son pays. Les jours suivants, comme prévu, il signera plusieurs décrets pour détricoter le travail de son prédécesseur, Obama.

Le monde observe, en direct, à la déchéance des États-Unis et du chef spirituel de l'Occident impérial.

En effet, le mouvement historique a été enclenché au G20 de Hangzhou (4-5 septembre 2016) lorsque le Président chinois a annoncé qu'il signera le Traité de Paris sur le climat contraignant son homologue des États-Unis à faire autant. Sur la photo concrétisant leur engagement, les 2 grands entouraient le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, tout sourire. Par cette action décisive, la Chine a imposé au G20 sa vision de l'avenir, obligeant les autres participants à se positionner sur ce point essentiel. L'Union européenne a ratifié le mois suivant. Dès lors, l'ONU pouvait fièrement tenir la date du 4 novembre comme acquise pour l'entrée en vigueur du Traité, soit un an après son adoption à la COP21, à Paris, en décembre 2015. Tous les observateurs avaient alors comparé avec Kyoto qui a été ratifié au bout de 10 ans, suite à d'interminables conciliabules. En 2 mois seulement, l'initiative chinoise a impulsé la nouvelle priorité mondiale qui changera la face du monde.

Le forum mondial de Davos a servi de tribune pour délivrer la cohérence de l'action chinoise, et sa part de responsabilité dans la conduite des affaires du monde. Du-

rant 30 minutes, le Président Xi Jinping a parlé de la mondialisation et du libre-échange comme d'un « processus historique irréversible qui ne peut être tenue pour responsable de tous les maux de la Terre, du chômage et de la crise financière de 2008 ». Selon lui, ces problèmes peuvent être traités par le dialogue et la coopération. Il souligne 3 faiblesses et ouvre des perspectives. L'insuffisance de croissance peut être traitée par l'innovation technologique. La carence de la gouvernance mondiale exige une plus grande participation de la Chine et des pays émergents. Face aux inégalités (1 % de la population détient 99 % de la richesse mondiale), il appelle à éradiquer la pauvreté.

En externe comme en interne, les communistes chinois reçoivent de nombreux visiteurs de tout bord politique et échangent leurs expériences. Actuellement ce qui intéresse beaucoup de responsables, c'est comment tout le parti est engagé dans la tâche immédiate de changer les conditions humaines et sociales de 10 millions de pauvres, par an et comment créer 13 millions d'emplois supplémentaires annuellement. Il n'y a pas le temps pour des gesticulations médiatiques et de postures populistes. A contre courant de cette histoire, la pauvreté réapparaît dans les pays européens, en particulier chez les puissances, comme la Grande Bretagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, etc., qui ont occupé la Chine durant plus d'un siècle et imposé à sa population des humiliations.

Preuve d'un tournant : l'ambassadeur de France en Chine, Jean-Maurice Ripert a déclaré lors d'un point de presse, ce week-end, « la France et l'Europe devraient inscrire leur coopération bilatérale avec la Chine dans le **cadre qui aura été fixé par les autorités du pays au cours du 19e Congrès** ». Le Congrès d'un leader mondial ne laisse pas indifférent.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Che Guevara, apôtre des opprimés

Le Che et la Révolution cubaine

Le cinquantième anniversaire de l'assassinat du Che en Bolivie le 9 octobre 1967 offre l'occasion de revenir sur le parcours du révolutionnaire cubano-argentin qui a dédié sa vie à la défense des « Damnés de la terre ».



criant « Ne tirez pas ! ». Il a été soigné par les rebelles et à chaque fois qu'apparaissait un guérilléro, il levait les bras en s'écriant : « Le Che a dit qu'on ne tuait pas les prisonniers ! »

Quelle était la réputation du Che ?

Le Che était un chef d'une autorité naturelle et d'un grand prestige, acquis sur le terrain de bataille. Il était d'une grande exigence et d'une fermeté à toute épreuve, mais il prêchait toujours, non pas par les paroles, mais par l'exemple. Il était intransigeant sur les principes et avait horreur du favoritisme et des passe-droits. Dans les montagnes de la Sierra Maestra, lorsqu'un cuisinier a voulu s'attirer les faveurs du Che en remplissant son assiette davantage que celle des autres combattants, il s'est immédiatement attiré les foudres du Che, qui l'a traité de tous les noms. Il était égalitaire et souhaitait être traité comme ses compagnons de lutte. C'est de cette attitude exemplaire qu'est né son prestige et l'admiration du peuple cubain à son égard. Il était dur et sec, mais juste et droit.

(à suivre)

Salim Lamrani
Université de La Réunion

Comment le Che traitait-il les prisonniers ?

Le Che était implacable avec les violeurs, les tortionnaires, les traîtres et les assassins et la justice révolutionnaire était expéditive. En revanche, il mettait un point d'honneur à préserver la vie des prisonniers et à soigner les blessés du camp ennemi. Il y avait deux raisons à cela. La première était d'ordre moral et éthique : la vie d'un prisonnier, quel qu'il soit, était sacrée et il fallait la protéger. La seconde était d'ordre politique : alors que l'armée batistienne ne faisait pas de quartier, torturant et assassinant les prisonniers de guerre, l'Armée rebelle montrait sa différence par sa conduite irréprochable. Au début du processus révolutionnaire, aucun soldat ne se rendait car tous étaient persuadés qu'ils se-

raient exécutés par les rebelles. Vers la fin de la guerre insurrectionnelle, les soldats de Batista, qui avaient eu vent de la noble conduite des insurgés, se rendaient en masse dès lors qu'ils étaient encerclés par les révolutionnaires, car ils savaient qu'ils auraient la vie sauve. Une anecdote illustre le comportement du Che à ce sujet : suite à un combat avec l'armée, un rebelle a achevé un soldat blessé sans lui laisser le temps de se rendre. Il avait lui-même perdu toute sa famille lors d'un bombardement. Le Che était entré dans une grande colère en lui disant que sa conduite était indigne de l'Armée rebelle, que la vie des soldats devait être préservée quand cela était possible et que l'on ne tirait jamais sur un blessé. En entendant ces mots, un autre soldat, également blessé, qui s'était caché sous un arbre, s'est signalé en

In kozman pou la rout

« Kan lo shat lé pa la, lo ra i fé lo bal »

Sa sé in kozman néna in é partou, dann tout péi, dann tout popilasyo, dann tout lang. Lé forsé ! Pars in pé partou néna lo shate é in pé partou lo shat avèk lo ra i manz pa in grinn sèl ansanm. Inn i èm pa l'ot : lé konmsa épa otroman. Antansyon kant mèm dsi nout manyèr kroir in z'animo I yèm pa l'ot pars défoi sa lé vré arienk dann nout tête. In légzanp : I di pa koshon d'Inn avèk lo ra i antan pa. Oui, i di sa mé moin la vi avèk mon dézyé koshon d'Inn avèk lo ra apré manz manzé volaye ansanm. I di pa lo shien avèk loshat i antan pa : moin la vi In shyène apré donn tété son pti épi bann ti shate galman... Alon di nout kozman lé vré pou aplik sa dann d'ot ka : la métrès i sort in n'éstan é marmaye l'ékol i fé dézord. Sa lé vré ! Na d'ot ka ankor lé vré, mé pou l'instan mi domann azot fé travaye z'ot tête la dsi é ni artrouvpli d'van sipétadyé.

Oté

Lo bèr, l'arzann lo bèr épi lo kalinaz la krémyèr tout an mèm tan ?

Sépa si zot I rapèl in zour Misèl Rocard, promyé minis dann tan Mitterrand la vni La Rényon dann in sityasionn pèlmélaz inkroyab. Si tèlman, olèrk pran son l'oto pou vni la profèktir li la koup par santyé si tèlman i paré li l'avé pèr pou son po, son kapital lo pli prézyé pou li. Aprés, kan li la koz dann télé, konm li l'avé ankor lo trouyomète o maksimome li la di :

« I pé pa an avoir lo bèr, l'arzann lo bèr épi lo favèr la krémyèr an mèm tan »

Pou mon par moin la tienbo dé-troi romark par rapor lof raz istorik la : promyé, kan in moun lé pa o pouvoir, li pé fèr sanblan li lé dakor avèk ou. Mishèl Rocar té in gran z'ami nout parti kan li lété pa o pouvoir, inn foi o pouvoir lé shoz laté pi parèye. L'intéré sipèryèr La Frans kolonyal sansa néokolonyal la pa in kréyon déyèr l'orèye, dizon la pa négosyab.

Dézyèm romak sanm pou moin : kan ou lé dann nor l'ékoitèr, ou lé dann nor l'ékoitèr, mé kan ou lé dann sid ébin ou lé dann sid é la pa ditou lo mèm lozik. Ou i pé z'ète in gran progrésis kan ou lé dann l'égzagone, mé ou i pé vni in gran kolonyal kan ou i débark isi La Rényon épi dann d'ot konfèti l'anpir.

Mi pouré mèm fé in troizyèm romark : toulmoun lé égal, sa lé bien vré mé nana désèrtin lé pli égal ké d'ot. Si nou ni di lé nésèsèr donn kréol travaye sir plas, nana sak i di sé kant mèm la mèr patri k'i donn l'arzan é konm zot lé pli pré la mèr patri sé zot i doizète sèrvi an promyé mèm si l'anploi lé rar konm korn lapin, mèm si nana demoun isi lé kapab zoué lo rol konm k'i fo.

Boudikont, la pa pars a popré dé tyèr marshandiz ni ashté i sort dan La Frans égzagonal, la pa pars lo sistèm kolonyal épi néo i pass son tan a lanspèk nout prodiksyon intèryèr, la pa pars la bank i koné pa nou tro, ké ni doi réklam lo droi travaye dann nout l'androi - I fo kant mèm pa trik avèk lo droi républikin é lo droi républikin louk li di ? Li lé étidyé pour.

Rocard té d'gosh sa non ? Mitterrand galman ? Konm Hollande, épi d'ot ankor. Giscard lété d'droite sa ? Chirac osi, épi Sarkozy, Sa lé bien vré mé lo pasaz la lign l'ékoitèr sa sé in loi i grate pa lo korpyon avèk... Mé konm moin la di azot, sak té vré avan-yèr, sak té vré yèr é si lé ankor vré domin. Zantiy kolonizé épi néo, alon méfyé sirtou dann in péi é in sosyété bann figaro i mank pa.

NB zot i koné figaro, Sé lo ga la trayi bann révolté Sin-Lé épi la gingn an rékonpans in karo la tèr dann sirk Silaos d'aprè sak i di.

Justin